

- « Mon IEN considère seulement que je suis « satisfaisante » et bien je continuerai ma carrière en faisant uniquement un travail « satisfaisant ». Fini les projets jusqu'à plus d'heure à l'école au lieu de rentrer chez moi et m'occuper de ma famille, fini les week end gâchés par mes préparations, fini les classes découvertes, les sorties pédagogiques. Je ne serai jamais reconnue pour tous les efforts que j'ai déjà fournis jusqu'à présent... »

► L'analyse du SNUDI FO

Les appréciations ne correspondant pas à l'appréciation des inspections précédentes sont vécues comme :

- une dépréciation du travail accompli de la valeur professionnelle ;
- une nouvelle modification de la règle du jeu en cours de carrière remettant en cause toute perspective d'amélioration de carrière ; l'intégration dans le corps de PE hors classe n'est plus assurée avec comme conséquence concrète une baisse du montant de la retraite ;
- un règlement de compte de leur IEN ;
- une promotion au « mérite » subjective et profondément injuste.

La délégation a également relevé, parmi l'ensemble des recours adressés, que **2 circonscriptions se démarquaient dans le nombre d'avis « à consolider »** (Châteauneuf les Martigues et Marseille 6) et elle a demandé si des consignes particulières ont été données aux IEN pour établir leurs avis.

► Les réponses du DASEN

Le nouveau protocole d'évaluation des enseignants, issu de PPCR, marque une rupture avec le système des inspections. Le temps de conseil, de réflexion sur ses pratiques a laissé la place à la hiérarchisation des enseignants pour être classé par un barème. Il indique que les 2 modèles ne sont pas comparables et donc que l'avis « *très favorable* » ne correspond plus à celui de l'ancienne grille départementale. Il s'agit d'évaluer la valeur professionnelle de l'agent dans l'ensemble de ses missions.

Il confirme qu'aucune consigne n'a été donnée aux IEN mais reconnaît, suite à l'analyse donnée par le SNUDI FO, qu'il peut y avoir des différences de méthode d'appréciation suivant les circonscriptions. Une coordination au niveau départemental sera opérée par le DASEN pour corriger ces différences.

Monsieur Beck confirme la volonté du Ministère de permettre à chaque agent d'accéder au minimum à la Hors Classe avant le départ en retraite. Il affirme qu'il n'y a pas de volonté de l'administration de nuire aux agents et que l'objectif recherché est bien de favoriser tous les enseignants.

► Rappel des textes :

Le BO du 22 février 2018 indique pourtant clairement,

5.1.2 Recueil de l'avis de l'IEN

L'avis se fonde sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promu, mesurée sur la durée de la carrière et englobe l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel.

L'avis TS doit être réservés à l'évaluation des enseignants promouvables les plus remarquables au regard des critères définis précédemment.

Si on se réfère aux critères définis dans le point 5.1, il est bien indiqué : « *Il vous revient d'apprécier qualitativement la valeur professionnelle des agents promouvables qui s'exprime principalement par la notation et par l'expérience et l'investissement professionnels...* »

Il est donc bien demandé de prendre en compte les notes et les rapports d'inspection précédents.... Sinon, comment pourrait juger un IEN sans avoir lui-même inspecté ou visiter un collègue ?

► Demandes du SNUDI FO 13 et réponses du DASEN :

1/ Nous constatons donc, en plus des conséquences déjà néfastes de PPCR, une méconnaissance des textes de certains IEN sur ce dossier.

Certains, par exemple, répondent qu'ils pourront faire évoluer leur avis dans le temps, en fonction des progrès constatés des enseignants dans les parcours de remédiation qui seront mis en place.

Rappel du BO : « *J'appelle votre attention sur le fait que l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.* ».

Le texte ne prévoit donc pas de révision des avis d'une année sur l'autre. Les appréciations données cette année resteront gravées dans le marbre !

Méconnaissance des textes ou acte délibéré..., dans tous les cas, **nous demandons au DASEN de rétablir le cadre de la circulaire auprès des IEN.**

Le DASEN s'engage à communiquer auprès des IEN

2/ Nous demandons une révision de l'avis de l'IEN pour tous les cas qui ne respectent pas la procédure et lorsqu'il y a une réelle injustice

Le DASEN s'engage à réexaminer les situations que nous lui avons transmises

3/ L'avis final du DASEN sera prédominant dans le barème d'accès à la Hors classe.

D'après le BO, « A titre transitoire pour la campagne 2018, à défaut pour les agents éligibles de bénéficier d'une appréciation issue du 3^{ème} RDV de carrière, vous formulerez une appréciation sur la valeur professionnelle en vous fondant principalement sur les notes attribuées au 31/08/2016 et sur l'avis de l'IEN »

Nous demandons au DASEN de tenir compte davantage de la notation et des derniers rapports d'inspection pour réévaluer l'appréciation donnée par les IEN.

Le DASEN s'engage à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'injustice envers les collègues dans l'objectif d'accession pour tous à la Hors Classe avant le départ en retraite.

4/ Nous demandons au DASEN de prendre connaissance des 64 premiers recours déposés par le SNUDI FO 13 pour y apporter une réponse positive

Le DASEN accepte d'examiner chaque recours et étudiera la situation dans le cadre de l'avis final qu'il est habilité à porter.

Le SNUDI FO encourage chaque collègue dont l'appréciation ne correspond pas à celui du dernier rapport d'inspection à contester par l'intermédiaire d'un recours.

Vous trouverez une [lettre type en PJ](#) à adresser à l'IA, sous couvert de votre IEN → à envoyer par mail à votre IEN, après avoir indiqué les éléments de votre situation personnelle + **copie au SNUDI FO 13**

Ces recours seront portés par le syndicat lors du **groupe de travail Hors-Classe** du **jeudi 28 juin** et lors de la **CAPD** du **5 juillet**

Contactez-nous si vous avez des questions ou des difficultés particulières

Fiche syndicale de suivi Hors-Classe

Afin que le syndicat puisse suivre votre dossier et vous avertir des résultats, il faut également **remplir la fiche de suivi** → [> Format DOC <](#) [>Format PDF <](#) (ou en PJ)

Merci de la retourner au syndicat avant le groupe de travail Hors Classe programmé le 28 juin.

Le SNUDI-FO revendique au niveau national :

- ▶ Un ratio promu/promouvables de 18 %, ce qui permettrait une augmentation significative du nombre de promus !
- ▶ Pas un PE retraitsable sans être promu à la hors classe !
- ▶ Un barème basé essentiellement sur l'ancienneté générale des services !
- ▶ Abrogation du décret PPCR 2017-786 du 5 mai 2017, source d'arbitraire et de division entre les personnels pour les promotions d'échelon et de grade.

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17
Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06
Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13



Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Pour une première adhésion, seuls les 6 mois restants sont à cotiser !

Tarif spécial « milieu d'année » >ICI<

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org